

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 Décembre 2017

Le huit décembre deux mille dix-sept, à 9h30, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2017.

Présents : Jean-Jacques AILLAGON, Sabine BANACH-FINEZ, Anne-Laure BEATRIX, Aurore COLSON, Laure DALON, François DECOSTER, Marc DROUET, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Nicolas FEAU, Valérie FOREY, Virginie LABROCHE, Pascal LAFFUMA, Philippe LAMBILLIOTTE, Jean-Yves LARROUTUROU, Yannick LINTZ, Jean-Luc MARTINEZ, Karim MOUTTALIB, Evelyne NACHEL, Marielle PIC, Jean-François RAFFY, Nesrédine RAMDANI, Sylvain ROBERT, Sophie ROCHER

Pouvoirs : Jean-Philippe GOLD à Jean-Jacques AILLAGON, Audrey HAVEZ à Philippe LAMBILLIOTTE, Frédéric LETURQUE à François DECOSTER, Vincent POMAREDE à Jean-Luc MARTINEZ, Anne-Solène ROLLAND à Nicolas FEAU

Excusé(e)s : Xavier BERTRAND, Sébastien CHENU représenté par Philippe LAMBILLIOTTE, Jean-Philippe GOLD, Audrey HAVEZ, Michel LALANDE représenté par Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE, Anne-Solène ROLLAND

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Ludovic VIGREUX, Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Ville de Lens : Manuel GONZALEZ, Hélène CORRE

Conseil départemental : Bertrand LE MOINE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Anne-Laure BEATRIX est désignée comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens

6 rue Charles Lecocq – Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Madame la Directrice
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvrelens.fr

LOUVRE

Lens

Délibération n°2017 168

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA CAFETRIA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu la loi 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu la délibération du n°2012-085 du Conseil d'Administration en date du 10 Décembre 2012 approuvant la création du Budget Annexe « cafétéria » et le reversement des excédents constatés au Budget Principal de l'EPCC ;

Considérant la volonté de faire gérer la cafétéria par le biais d'une convention d'occupation et d'exploitation temporaires du domaine public ;

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA CAFETERIA

Considérant la volonté de faire gérer la cafétéria par le biais d'une convention d'occupation et d'exploitation temporaires du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de procéder à la clôture du budget annexe de la cafétéria au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe de la cafétéria au 31 décembre 2017, autorise la directrice à signer tous les documents nécessaires à cette clôture, et procéder à l'ensemble des écritures comptables afférentes.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

19 DEC. 2017

ARRIVÉE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
La Directrice de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

